



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-171

Déposé le : 03.05.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

"Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux."
Voltaire

Texte déposé

Le 31 mars 2010, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, a adopté une Recommandation aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre [CM/Rec(2010)5], laquelle a été confirmée par la Déclaration de La Vallette en 2014. La raison d'être de ces textes est le constat selon lequel « les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ont été sujets pendant plusieurs siècles, et le sont toujours, à l'homophobie, à la transphobie et à d'autres formes d'intolérance et de discrimination, même au sein de leurs familles – y compris à la criminalisation, la marginalisation, l'exclusion sociale et la violence – en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ».

La Suisse ne fait pas exception, bien au contraire, selon le rapport ILGA 2015, la Suisse se classe en 31^e position parmi les 49 états européens.

Cela fait plusieurs années que la prévalence élevée des suicides chez les jeunes homosexuel-le-s a été relevée. En Suisse, une étude menée par l'Université de Zurich a révélé 5 fois plus de risque de suicide chez les jeunes hommes homosexuels et bisexuels et 2 à 4 fois plus chez les jeunes femmes homosexuelles que chez les jeunes hétérosexuel-le-s. Quant aux personnes transgenres, tous âges confondus, les études réalisées sur ce groupe de population révèlent des taux alarmants de tentatives de suicide, de l'ordre de 30%. Un message clair de prévention et de sensibilisation doit être adressé à la population. Il a d'ailleurs déjà été relevé ici même que pour les jeunes l'école a un

role important à jouer dans la transmission de ce message.

Une étude menée actuellement à l'Université de Genève par Mme Lorena Parini, montre qu'en Suisse près de 60% des employé·e·s LGBTIQ (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Intersexes et Queer) n'osent toujours pas parler de leur vie privée au travail et ne font que partiellement ou pas du tout leur coming out au travail. Par ailleurs, les personnes transgenres perdent aujourd'hui en Suisse en moyenne une fois leur emploi en raison de leur transition de genre pendant leur carrière. Un message clair de l'employeur ou de l'employeuse est essentiel afin de permettre à ces personnes d'être pleinement intégrées et de pouvoir travailler dans un environnement sain et non-discriminant. L'Administration cantonale vaudoise (ACV) n'a pas, à notre connaissance, développé un message dans ce sens à l'attention de ses employé·e·s.

L'importance d'un langage inclusif afin de permettre aux personnes non seulement de se sentir concernées, mais également d'oser s'adresser aux services en question est essentiel. Les services et institutions prenant en charge les usagères et usagers (administration des impôts, police, CHUV, etc.) se doivent de transmettre un message non-discriminant. Ce dernier point est particulièrement important concernant les services de santé et d'aide en cas d'agression, tels le Centre LAVI, la PolCant, etc. Or, Les populations LGBTIQ, par leur orientation sexuelle minoritaire et/ou leur identité de genre atypique, sont plus souvent la cible de violences (sexuelles, domestiques, verbales, psychologiques, ...). On sait que près de 90% des homosexuel·le·s victimes d'agression ne déposent pas plainte.

Le Conseil fédéral, dans sa réponse du 7 mars 2014 à l'interpellation Rossini « Egalité des chances en matière de santé pour les personnes LGBT », a renvoyé aux cantons pour la mise en œuvre. À ce jour, au-delà du Checkpoint Vaud pour certaines prestations destinées aux hommes qui ont des relations avec des hommes ainsi qu'aux personnes transgenres et à leurs partenaires, les populations LGBTIQ vaudoises ne sont toujours pas spécifiquement prises en compte dans les programmes de prévention et de promotion de la santé (santé mentale y.c. suicide, santé sexuelle, dépendance, abus et violences y.c. au sein du couple).

Le 12 octobre 2010 le Grand Conseil adoptait le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat **Anne Papilloud et consorts "Homophobie : combattre cette forme de discrimination"**. Dans ce rapport il faisait état de mesures déjà entreprises par le Canton, notamment à travers Profa, ainsi que de sa conviction qu'il fallait laisser le temps à la société civile d'évoluer, suite aux mesures législatives prises tant au niveau national que cantonal.

En consultant le site de l'Etat de Vaud on peut trouver mention de la collaboration de Vaud et Genève afin de développer un concept de prévention de l'homophobie, avec le concours d'associations partenaires, et notamment de la désignation en 2010 d'une attachée aux questions d'homophobie et de diversité sexuelle afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire sur cette thématique sensible.

On y trouve aussi sous le thème « égalité » *« La société vaudoise, comme toutes les sociétés modernes, se caractérise par une grande diversité de population et de situations de vie. Cela doit être reflété dans tous les domaines et aux différents échelons de la société, y compris les plus élevés. C'est non seulement une question de justice, mais un facteur de cohésion sociale et un enjeu économique, puisque les entreprises qui ont intégré cette dimension s'avèrent plus en phase avec leur clientèle.*

Forte de ce constat et de cette richesse, l'Administration cantonale vaudoise s'efforce, tant au niveau de sa composition que de ses actions, de tenir compte de la diversité de la population. À cette fin, elle développe plus spécifiquement des activités dans les trois domaines suivants :

- égalité entre les femmes et les hommes
- intégration des personnes étrangères
- égalité pour les personnes handicapées. »

Force est de constater qu'il n'est nullement fait mention de la problématique de l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'établir un rapport à l'attention du Grand Conseil reprenant les éléments suivants :

- les mesures prises par le Conseil d'Etat en tant qu'employeur pour lutter contre toute forme de discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ au sein de l'administration cantonale ;
- les mesures prises par le Conseil d'Etat pour lutter contre toute forme de discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ en tant qu'usager.e.s de l'administration cantonale ;
- la façon dont il peut envisager la collaboration avec les associations représentant les personnes concernées pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des personnes LGBTIQ ;
- enfin de façon plus générale, la politique du Conseil d'Etat en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

x

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Papilloud anne

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Matthieu Blanc

Jean-Luc Chollet

Martial De Montmollin

Manuel Donzé

Martine Meldem

Filip Uffer

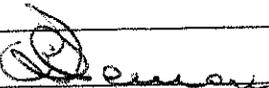
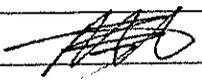
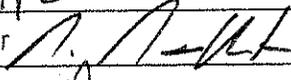
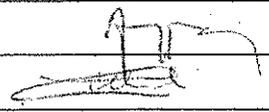
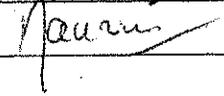
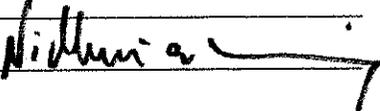
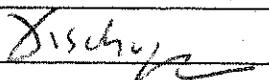
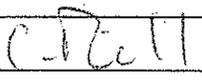
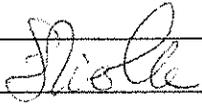
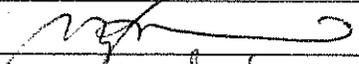
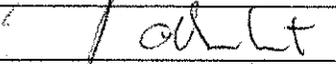
Jona Cap

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Créteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne	Induni Valérie
Capt Gloria	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre 
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella 
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena 	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël 	Pidoux Jean-Yves 	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric 	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale 	Podio Sylvie	Stürner Felix 
Marion Axel	Probst Delphine 	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe 	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire 	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent 	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas 	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam 	Vuarnoz Annick 
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Vuillemin Philippe 
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric